

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/10 Avenant au contrat de cession de droit de représentation pour la pièce de théâtre « TSUNAMI » reportée au 19 novembre 2022 à 20h30

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Madame MIKULA rappelle qu'une proposition de spectacle avec la société Impérial Show, sise à Giraumont, 33 rue Albert Lagny avait été validé pour le mardi 8 mars 2022, à l'Espace Culturel, celle-ci est reportée au 19 novembre 2022.

Pièce de théâtre « TSUNAMI »

Il y a lieu de délibérer concernant l'avenant de report maintenant le montant de 20 600,00 € T.T.C., comprenant un acompte de 5 000,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose d'accepter le report et de maintenir les conditions initiales y compris l'acompte de 5 000,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le report et maintien de la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle pour un montant de 20 600,00 € T.T.C., comprenant un acompte de 5 000,00€ T.T.C. à la date du 19 novembre 2022.

REÇU LE

25 MAR. 2022



Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 mars 2022

Le Maire,
J. DAGBERT

